

# Compte rendu du 1<sup>er</sup> comité restreint des utilisateurs de la BSS

**Date :** mardi 24 mai 2016, 10h-16h

**Lieu :** Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)  
Tour Séquoia, 1 place Carpeaux, 92800 Puteaux, Salle R1C

## Personnes présentes par ordre alphabétique

Civilité	Nom	Prénom	Qualité
M.	BAUDOIN	Vivien	BRGM Pays de Loire
M	BERTHAULT	Daniel	MEEM/DEB
Mme	CHERY	Laurence	BRGM/D3E
M	CHEVALIER	Alexandre	ICF Environnement
M.	COUEFFE	Renaud	BRGM DGR
M.	DAHERON	Raphaël	ECR ENVIRONNEMENT
Mme	DURENDEAU	Blanche	BRGM Lorraine
M.	DUTARTRE	Philippe	BRGM Direction Appui Politiques Publiques
M	GABION	Damien	Agence de l'eau Loire Bretagne
M	GARROUSTET	Eric	SFEG
M	HELBERT	Alexandre	Société Helbert
M.	LABOUE	Thomas	BRGM DSI
M.	LAPUYADE	Frédéric	SMEGREG
Mme	LAURENT	Alexandra	BRGM Basse Normandie
M.	LEBRET	Patrick	Variscan Mines – société Minière
M.	LECLERC	Bruno	EDREE
Mme	LEQUIEN	Alexandra	MEEM/DEB
M.	MUTEL	Lucas	PHREATEC
Mme	NOEUVEGLISE	Claude	HYDRATEC SETEC
Mme	NOWAK	Céline	ONEMA
M.	PETIT	Pierre-Vincent	HydroGéologues Conseil
M.	PILLET	Marc Antoine	CALLIGEE Nantes
M.	RODRIGUEZ	Thomas	Université P&M Curie
M.	ROUZEAU	Olivier	BRGM DGR
M.	SANCIER	Gérald	SANFOR
M.	TOREL	Pierre-Emmanuel	Bureau conseil Environnement

Mme	VANOUDHEUSDEN	Emilie	BRGM Auvergne
M.	VERLEY	Frédéric	DREAL CENTRE
M.	VILLETTE	Cédric	DGPR
Personnes excusées			
M.	CHIGOT	Dominique	Utilities Performance
M.	GOLL	Sébastien	FONDASOL
Mme	THIBAUT	Muriel	MEEM/DGEC

## Liste de diffusion du présent Compte Rendu

- Les participants (présents/excusés)
- Les personnes qui ont communiqué lors de l'enquête en ligne sur l'évolution de la BSS leur adresse mail pour manifester leur souhait de contribuer au comité utilisateurs

Le Compte rendu et les diaporamas présentés seront à termes mis en ligne sur un site spécifique dédié à la Banque du Sous Sol.

## Ordre du jour présenté

- 9h15-10h00 Accueil café
- 10h00-10h15 Introduction. (D. BERTHAUT, DGALN)
- 10h15-10h30 Explication sur la refonte du Système d'Information de la BSS. (E. VANOUDHEUSDEN, Ph. DUTARTRE, BRGM)
- 10h30-10h45 Présentation des résultats de l'enquête BSS (L. CHERY, BRGM)
- 10h45-11h15 Etat des lieux sur les déclarations et conséquences sur le référentiel des ouvrages et le code BSS de l'ouvrage (L. CHERY, BRGM)
- 11h15-12h30 Le Projet DUPLOS et présentation des premiers écrans de ce que pourrait être l'appliquatif de télédéclaration (O. ROUZEAU, T. LABOUE, BRGM)
- 12h30-14h00 Déjeuner - Pause-café
- 14h00-16h00 Recueil des propositions d'évolution des utilisateurs - discussions
- 16h00 Clôture de la réunion

Les discussions s'appuient sur les diaporamas présentés lors de la réunion et joints à ce Compte-Rendu (diffusion par mail).

### Liste des présentations :

- 0 - Etat des lieux DEB
- 1 - Présentation refonte SI BSS
- 2 - Résultats enquête BSS
- 3 - Déclarations et référentiel ouvrages
- 4 - projets DUPLOS
- 5 - discussions



## Rappel du cadre du projet DUPLOS

Au titre de l'article L411-1 du code minier, toute personne exécutant un sondage, un ouvrage souterrain, un travail de fouille, quel qu'en soit l'objet, dont la profondeur dépasse dix mètres au-dessous de la surface du sol, doit déposer une déclaration préalable auprès de l'autorité administrative compétente. Différentes réglementations sollicitent les mêmes informations : code de l'environnement (IOTA...), code de la santé publique, code général des collectivités territoriales (forages domestiques), code de la construction... Ces informations sont ensuite communiquées au BRGM afin d'alimenter la base de données du sous-sol (BSS).

Chaque contribution individuelle à cette base de données permet d'accroître la "connaissance collective" du sous-sol et fournit ainsi à l'ensemble de ses usagers un modèle géologique de plus en plus proche de la réalité (Référentiel Géologique de la France), qui permet d'optimiser sur tous les plans (économiques, environnementaux...) les usages du sous-sol et de ses ressources.

L'objet du projet DUPLOS est de mettre en place une application de gestion des informations relatives aux ouvrages souterrains qui permette de renseigner une seule fois les caractéristiques des ouvrages dans l'applicatif créé, depuis la déclaration jusqu'à la réception des travaux, puis de fournir un accès à ces données dans les différentes procédures à partir du seul identifiant de l'ouvrage (identifiant national de l'ouvrage dans la BSS).

Les propriétaires, maîtres d'ouvrages, exploitants et foreurs ne fournissent plus qu'une unique fois les données relatives aux futurs sondages, ouvrages souterrains ou travaux de fouille.

Les actions engagées sont les suivantes :

- Le suivi et pilotage du projet : mise en place des instances de gouvernance du projet : un comité de gouvernance interministériel en charge du suivi des différentes actions, de la validation des spécifications rédigées pour la définition et le test des applications et la mise en place d'un comité des usagers ;
- La réalisation d'une application d'échanges pour le renseignement des informations relatives aux rapports de fin de travaux des maîtres d'œuvre (foreurs, bureau d'études, industriels, etc...) ;
- La réalisation d'une application d'échange et/ou de saisie d'informations relatives aux ouvrages souterrains, depuis la déclaration jusqu'à la finalisation des travaux, application qui prend en charge les différents processus concernés par la réalisation d'un ouvrage souterrain et la récupération des données associées. L'application facilitera une déclaration unique par les maîtres d'œuvre ou d'ouvrage, accessible par l'ensemble des administrations concernées.

La réalisation de ce projet est prévue dans un délai d'un an (mai 2016-mai 2017).

## Principaux points à retenir de la réunion

Ces points ont été rassemblés par grand thème abordé chronologiquement dans le déroulé de la réunion : Enquête, BSS, DUPLOS, GESFOR Web

### 1 - Constat de l'existant (cf diaporama 0)



## Projet de refonte du SI BSS et projet DUPLOS



Les procédures de déclarations diffèrent actuellement d'un département à l'autre, et les circuits existants sont complexes.

La Banque du Sous Sol a été initiée avec au départ l'obligation d'enregistrement des sondages/ouvrages en lien avec le code minier mais la réalité montre que tous les ouvrages ne sont pas déclarés

Constats :

En gironde, moins de 10% des ouvrages sont déclarés (F. LAPUYADE).

Comme le non-respect de la loi n'est soumis à aucune sanction, il est normal que peu de forages soient déclarés (A. HELBERT).

Qui des ouvrages de moins de 10m mais qui pourtant sont pertinents en termes de connaissance sur le sous sol?

### **2 - Objectifs du Ministère (cf diaporama 0)**

Centraliser les déclarations et orienter l'administré vers la bonne procédure (IOTA, forages domestiques, code minier, etc) en lien avec les services instructeurs

Cette volonté s'inscrit dans les souhaits actuels du SGMAP de modernisation de l'action de l'état.

Principe : la déclaration des ouvrages est le préalable pour la demande d'autorisation, la demande de financement, etc...

A terme les déclarations qui font déjà l'objet de télédéclarations spécifiques (Géothermie minime importance, Forages domestiques) seront intégrées dans le processus global unifié.

### **3- Enquête sur la BSS (cf diaporama 2)**

Le bilan de l'enquête sera publié sur le site Infoterre puis sur le site dédié à la BSS une fois créé

Le nombre de répondants est conséquent. Pour identifier les évolutions et leur priorisation, les réponses ont été analysées en fonction du type de répondant. Les anomalies et propositions de corrections sur les ouvrages diffusés sur le site Infoterre doivent pouvoir être signalées par un utilisateur et tracées. Ce sera l'objet de la mise en place d'un outil de type forge qui tracera les demandes et permettra d'apporter des évolutions, corrections d'une part sur les ouvrages et d'autre part de proposer des postes d'amélioration sur les informations à diffuser.

### **4- Projet de refonte du Système d'Information de la BSS (cf diaporama 1)**

Le projet de refonte du SI de la BSS concerne le regroupement en termes d'organisation de 10 projets internes du BRGM. L'objectif final est de faire évoluer l'actuelle Banque du Sous-Sol vers une base de données mettant progressivement à disposition une donnée sur le sous-sol référentielle avec une traçabilité sur l'origine des informations diffusées et les niveaux de validation de ces données.

### **Notion de périmètre de la BSS**

La refonte doit bien préciser le périmètre de la Banque du Sous-Sol depuis une donnée déclarée jusqu'à une donnée pour laquelle une validation a été apportée par un organisme. La déclaration des



## Projet de refonte du SI BSS et projet DUPLOS



ouvrages est aujourd'hui complexe et repose sur différents textes réglementaires. Le périmètre de la Banque du Sous Sol se propose d'intégrer un processus de déclaration unique via un outil de télédéclaration en ligne. Cependant la BSS n'intègre pas les aspects administratifs de ces déclarations en lien notamment avec les autorisations/déclarations.

Echanges et discussions :

- Les données acquises sur fonds publics doivent être diffusées sans délai : un ouvrage doit être diffusé dès sa déclaration (D. GABION).
- Besoin de clarifier le périmètre de la BSS : qu'est-ce qui doit être dans la BSS ? (C. NOWAK).
- En lien avec le titre 8 du code minier, il est parfois autorisé avant diffusion un délai de 10 ans à compter de la date de déclaration des travaux (V. BAUDOUIN).

*Cependant après discussions et contrôles post réunion, ce délai de 10 ans peut-être réduit ou annulé pour certains documents ou travaux dans des conditions déterminées en Conseil d'Etat : c'est le cas notamment lorsque les ouvrages sont réalisés dans le cadre de la loi sur l'Eau et plus globalement du code de l'environnement. Le délai peut être prolongé à 20 ans dans le cas d'ouvrages intéressant la recherche d'hydrocarbures à terre ou en mer. Il sera nécessaire lors des travaux sur la déclaration de réexpliquer les termes légaux sur ces aspects. Les obligations de déclaration devront être clarifiées et expliquées aux maitres d'ouvrage. Analyse de compatibilité code minier / code de l'environnement (D. BERTHAULT)*

- Besoin de faire la liste des objets que l'on doit trouver dans la BSS et de diffuser cette liste. Un tableau de bord mis à jour régulièrement devra être mis à disposition des utilisateurs pour préciser le périmètre des objets diffusés, un bilan des objets par type et des nouveaux objets, etc..(P. LEBRET)
- Il sera rappelé à certains maitres d'ouvrages l'obligation de déclarer (exemple de bases de données de certains MO comme par exemple la BD en lien avec les travaux actuels sur le Grand Paris qui n'ont pas encore fait l'objet de déclarations dans la BSS (C. NEUVEGLISE).
- L'ère du tout numérique ne doit pas conduire à une baisse du volume d'informations techniques associées.
- La notion de qualité des données et des informations attendues sur les ouvrages est également importante : il est plus pertinent de bien saisir les informations relatives à des ouvrages carottés et de l'ensemble des informations associées. Cependant la connaissance de l'emplacement de tous les ouvrages revêt aussi son importance. On ne peut pas privilégier que les forages pertinents au détriment de la déclaration d'ouvrages (ex géotechniques) qui apportent cependant des informations redondantes en termes de description du sous-sol. Besoin d'acquérir de la donnée vérifiée dans les zones à fort enjeu (P. LEBRET). Préciser la notion d'enjeu (exemple renforcer et cibler l'acquisition et la saisie de données dans des zones où le nombre de forages est moins dense).

### **Propositions d'amélioration de la diffusion des données de la BSS**

Les données sur les ouvrages sont diffusées mais aujourd'hui la traçabilité peut être améliorée vers une meilleure ergonomie, des informations sur les dates de mise à jour, sur le niveau de validation des données.

Echanges discussions.



## Projet de refonte du SI BSS et projet DUPLOS



- Besoin d'améliorer l'outil de diffusion via InfoTerre qui parfois est peu adapté avec peu d'ergonomie (P. LEBRET).
- Les forages domestiques seront intégrés dans la BSS (D. BERTHAULT).

### Rapport de fin de travaux

Comment récupérer les rapports de fin de travaux ?

Sous quelle forme ? les documents scannés sont bien évidemment utiles mais les données numérisées et saisies permettent ensuite de les traiter en terme de cartographie spatiale, etc..

Quelles informations stockées en lien avec le Sous Sol ?

La coupe géologique ?

Les différents log associés (ex gamma ray, conductivité venues d'eau,...) ?

Le temps passé à cette saisie doit être optimisé par la diffusion d'outils qui permettent au déclarant de le saisir directement et de le transmettre à la BSS (cf outil gesfor web).

Nécessité d'avoir les rapports numérisés des hydrogéologues agréés pour les ouvrages AEP. Il est rappelé que la DGS en lien avec les ARS mettra prochainement à disposition un SIG captages avec la signature préalable de conventions de mises à disposition qui permettra de récupérer les rapports des hydrogéologues agréés mais aussi les périmètres de protection, etc. La Banque du Sous Sol continuera à stocker les informations sur la géologie.

Comment récupérer les rapports d'organismes publics tels RFF, Rte, ... ?

### Notion de validation de la donnée

Les résultats de l'enquête confirment la nécessité de préciser la notion de validation de la donnée.

Les informations associées à un ouvrage sont-elles uniquement des données qui ont fait l'objet d'une déclaration par un déclarant ou ont-elles fait l'objet d'un processus de validation ? lequel ? par qui ?

Echanges discussions :

Il faut identifier le pédigrée de la personne qui fait des modifications dans la BSS afin de savoir son degré de compétence. (MA. PILLET)

Faut-il aller jusqu'au nom de la personne auteur de la coupe ? uniquement l'organisme ? ou un niveau de compétences (géologue régional ?)

La traçabilité devrait mentionner le nom de la personne ou son organisme (MA. PILLET).

Les coordonnées X, Y déclarées ne sont pas bonnes : je veux pouvoir les corriger. Qui a le droit de corriger ? quel profil ? en lien avec la mise en place de la forge.

Se pose le problème de la qualification des données des ouvrages. Qui le fait ? qui est responsable ? quel budget associé ?

La vérification des données de la BSS pourra être réalisée dans le cadre de chantiers d'opportunité en lien avec le nouveau Référentiel Géologique de la France (Ph. DUTARTE). Exemple du chantier actuel dans les Pyrénées avec plusieurs travaux de thèse et de mise en cohérences des logs existants.

### 5 - Référentiel des ouvrages (cf diaporama 3)



## Projet de refonte du SI BSS et projet DUPLOS



La présentation faite sur les processus de déclaration actuelle est partagée en termes de constat par les participants à la réunion. La nécessité d'un référentiel des ouvrages et des règles de gestion est un prérequis à la refonte de la BSS. La présentation sur l'évolution du code national des ouvrages est comprise même si le code BSS est perçu comme qq chose de bien identifié, pérenne, cohérent et qu'il sera difficile de s'habituer au nouveau code non signifiant.

### 6 - DUPLOS : prototype de déclaration (cf diaporama 4)

Le prototype à réaliser dans une durée de 1 an sera développé sur 2-3 régions pilotes en tests.

Le prototype doit gérer deux types de déclaration :

- Faciliter le travail pour un « petit » déclarant non habitué et non technique
- Offrir une déclaration plus complète aux professionnels

Commentaires et réactions sur les premiers écrans et workflow proposés

- o Localisation de l'ouvrage : quelle est la gestion de la précision ?
  - Il est nécessaire de faire apparaître sur une carte les ouvrages déclarés et ceux qui sont en cours de déclaration (V. BAUDOUIN). Prévu !
- o Réflexion complète à avoir sur la réglementation et sur la cohérence des textes anciens et nouveaux. Besoin du soutien de juristes pour valider les aides fournies dans l'outil (D. BERTHAUD).
- o Qu'est ce qui améliore la déclaration ? Que le rôle de police (de l'eau et des mines) soit pleinement joué (E. GARROUSTET). Ce rôle devra être précisé sur le site de déclaration.
- o Besoin d'avoir une DDT dans les réunions du CdU pour clarifier le processus et vérifier la cohérence dans les workflow. Une relance sera faite.
- o Possibilité pour certains (services instructeurs, agences,...) d'exporter les informations télédéclarées quand ils le souhaitent. Notion de tableau de bord.
- o Comment modifier un dossier sachant que le propriétaire a changé ?
- o Descriptif du processus métier (qui fait quoi, quand ? ) et voir comment transmettre aux services instructeurs

Cas d'utilisation à prévoir :

- si le déclarant + foreur+ le maître d'ouvrage font 3 fois la déclaration ?
- laisser la possibilité d'informer que la déclaration n'a pas été poursuivie (ex : abandon car refus pour l'autorisation)
- l'entreprise change de SIRET (déménagement) (Vérifier si un n° de SIRET correspond à une adresse ou si des chantiers pérennes peuvent être rattachés à un n° de SIRET).
- approfondissement d'un ouvrage non déclaré dans la BSS au préalable (A. HELBERT)

### 7- GESFOR Web (cf diaporama 4)

Dans le cadre des travaux en cours, il est prévu de développer un outil de type GESFOR mais en web. Cet outil permettra d'améliorer les échanges et la transmission des informations sur les ouvrages. La



## Projet de refonte du SI BSS et projet DUPLOS



saisie des données sur ces ouvrages ne pourra se faire qu'après déclaration préalable sur le site de télédéclaration.

Cas d'utilisation et propositions d'amélioration discutées par rapport à l'outil actuel GESFOR.

- Pour le dépôt de rapport de fin de travaux, il faut prévoir un seul rapport pour plusieurs ouvrages.
- Qui pourra déposer le rapport de fin de travaux ? uniquement celui qui a fait la télédéclaration ? d'autres personnes ?
- Mettre une cote NGF pour les mesures de niveaux d'eau et les arrivées d'eau
- Mieux gérer et corriger la notion d'artésianisme dans l'actuel GESFOR.
- Possibilité d'ajouter différentes diagraphies (A. HELBERT).
- Possibilité de saisir la stratigraphie
- Associer aux données liées à la coupe celles concernant débits, pompages d'essai,
- Rendre la coupe créée dans GESFOR exportable sous un tableau (Excel) et vice-versa (P. LEBRET).
- Pouvoir gérer la reprise d'un ouvrage, un approfondissement, récupérer la coupe initiale faite par un autre organisme pour la reprendre ou compléter.

Comme pour la déclaration, l'outil de saisie des données sur la coupe associée à l'ouvrage doit être capable de gérer une coupe simple type foreur, de celle d'un organisme plus compétent qui souhaite saisir plus d'informations et pour qui l'outil permettrait en ligne de stocker l'ensemble de ces coupes (espace personnel).

### 8 – Conclusions – suites à donner

La fréquence du comité utilisateurs sera d'un comité par an, avec si nécessaire dans le cadre du démarrage des actions une fréquence plus rapprochée.

L'intérêt de la télédéclaration unique via DUPLOS est de centraliser les déclarations pour les orienter ensuite vers les procédures administratives et les services instructeurs. En parallèle, les actions mises en place dans le cadre de la refonte de la BSS seront de cibler l'amélioration des connaissances et la capitalisation des rapports en essayant de définir des priorités sur le type d'ouvrages où on portera par exemple des actions de validation pour améliorer progressivement le référentiel des ouvrages.

Les travaux vont se poursuivre avec des groupes de travail plus restreints en termes de personnes, et de thèmes pour définir et préciser les spécifications des différents outils, mais aussi concernant des chantiers utiles dans le cadre de la refonte du SI (périmètre des données de la BSS, priorisation des chantiers d'amélioration de la connaissance sur les ouvrages)

**Organisation à venir** : il sera fait appel à partir des participants du groupe restreint des utilisateurs à des volontaires pour les différents groupes de travail, avec des personnes ciblées pour une meilleure représentativité des différents organismes concernés.





## Projet de refonte du SI BSS et projet DUPLOS



### Proposition de groupes de travail

- GT sur aspects réglementaires associés à la déclaration des ouvrages : avant début juillet (01/07/2016)
- GT spécifications et tests sur outil déclaration : à définir et programmer ensuite
- GT aide, relecture spécifications et tests sur outil GESFOR web (26/07/2016)
- GT sur amélioration sur consultation des données, aspects éditoriaux du site dédié BSS
- GT sur outil de remontées des anomalies/corrections, transmission données, mise à jour et enrichissement des données, priorisation des actions (forge référentiel)

La communication sur le référentiel des ouvrages et le nouvel identifiant d'un ouvrage a déjà démarrée auprès de différents acteurs : elle se poursuivra par des actions de communication régulières avant la mise en place de la nouvelle codification.